



Communication interrégionale

Pour la constitution d'une filière EMR coordonnée par les Régions

Le 06 avril, le gouvernement a rendu son verdict quant aux les résultats du premier appel d'offres éolien off-shore.

Issu du Grenelle Environnement¹, cet appel d'offre va permettre à la France de s'engager enfin dans cette voie en installant ses 3 000 premiers MW d'éolien en mer.

Nous, élu-e-s écologistes, considérons que c'est une double opportunité pour les régions, en termes de développement de leur production d'énergie locale et renouvelable, mais aussi en termes de redynamisation industrielle de leur territoire.

C'est enfin la voie vers un nouveau modèle électrique français pour lequel nous travaillons depuis des décennies.

Des énergies aux nombreux intérêts

- Au delà de l'éolien off-shore, les Energies Marines Renouvelables, bien qu'encore émergeantes², rassemblent de nombreuses technologies qui exploitent les atouts naturels de la mer, dont chaque territoire bénéficie en fonction de ses spécificités :
 - o le vent : éoliennes offshore, posées et demain flottantes ;
 - o les courants, avec les hydroliennes;
 - o les vagues, avec les fermes houlomotrices ;
 - o thermique, par la différence de température de l'eau en surface et l'eau du fond ;
 - o l'énergie osmotique, lors de la rencontre de l'eau douce avec l'eau salée.

Ainsi, l'ensemble de ces sources d'énergie est bien d'origine renouvelable et n'obère pas l'épuisement des ressources fossiles ;

- Ces techniques représentent un potentiel d'énergie gigantesque ; selon l'agence internationale de l'Energie, nous pourrions couvrir les besoins énergétiques mondiaux (120 000 TWh) en utilisant uniquement le potentiel marin !
 - Précisément, la France dispose pour sa part d'un avantage majeur sur le plan international, les façades littorales lui confèrent une très importante surface maritime en zone économique exclusive.
- Aujourd'hui, la consommation de nos énergies primaires (charbons, gaz, pétrole, uranium) nous oblige envers les pays fournisseurs. Or, ces politiques et relations internationales ne sont

¹ Le Grenelle fixe à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation globale en 2020

² les EMR représentent en France 1,7% des 15% d'EnR (Energies Renouvelables) dans la production électrique française)

actuellement pas prises en compte dans le cout du kW-h. Les EMR nous offrent une indépendance énergétique qui nous affranchit de ces relations géopolitiques.

Mais après la déclaration du site du Tréport comme infructueux, nos objectifs d'approvisionnement en EMR sont réduits de 700 MW. Le financement de la recherche sur les EMR, déjà très en deçà des financements accordés au nucléaire (de l'ordre de 0,5 %...) se voit encore réduit dans le cadre du projet France Energie Marine, l'Etat passant son engagement de 100 millions annoncés à 34 millions sur 10 ans !!! Enfin, choisir EDF comme principal acteur de cette filière naissante, donc fragile, nous apparait pour le moins risqué pour son avenir dans la mesure où cet énergéticien qui ne s'est pas toujours montré enthousiaste et volontaire en matière de développement des énergies renouvelables.

Apparemment, une fois encore, le gouvernement actuel français ne souhaite pas saisir les opportunités qu'offrent les énergies renouvelables.

Pour nous élu-e-s écologistes, le principal intérêt des énergies renouvelables est qu'elles participent à la construction d'un autre modèle de développement, au cœur de notre projet politique. Elles contribuent, à la conversion écologique de l'économie par leur nature, mais également par les nouvelles formes de production et de gouvernance qu'elles mettent en jeu.

Et, face à l'attitude de l'actuel gouvernement, il est urgent d'agir en ce sens.

Des énergies marines pour la ré-industrialisation des territoires

Les ouvrages pour transformer des énergies renouvelables en électricité sont de taille très imposante, rendant leur construction non-délocalisable. Nous avons là l'opportunité de construire une véritable politique industrielle de la filière EMR sur l'ensemble du territoire avec, de fait, des zones industrialo-portuaires plus fortement sollicitées.

Ce sont pour ces zones, une réelle opportunité tant au niveau de leur redynamisation économique que de préservation d'emplois locaux, riches en compétences et savoirs-faires, donc de qualité.

- Les projets d'EMR nécessitent des investissements importants. Ceux-ci ne peuvent être portés que par de grands groupes industriels, même s'ils nécessitent de nouvelles formes de travail partenarial avec les PME. En effet, dans ce domaine il est nécessaire que chacun amène ses compétences dans une chaine de valeurs qu'aucun ne peut maitriser seul.
 - Par contre, nous affirmons que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique, qui doit prendre en compte les problématiques sociales, économiques et environnementales, indépendamment des intérêts particuliers de ces groupes.
- Sur le volet environnemental, les élu-e-s EELV souhaitent que soient étudiés les impacts sur le milieu marin pour tous ces projets ; il serait en effet incohérent de fabriquer des énergies propres sans penser aux conséquences sur l'écosystème.
- Au niveau régional, les élu-e-s écologistes soutiennent des politiques sociales qui permettent d'anticiper les besoins en recrutement et en compétences

Des énergies qui nécessitent une nouvelle gouvernance

Il nous faut donc coordonner, à la manière du plan Airbus, les implantations en mer des sites de productions et de recherche, ainsi que les localisations à terre des activités industrielles, de recherche et de maintenance. C'est pour cela que nous, élu-e-s écologistes, soutenons la mise en place d'une nouvelle gouvernance aux niveaux national et régional.

Les EMR constituant un nouvel apport décentralisé sur le réseau électrique, nous avons ici l'occasion de mettre du pouvoir local, de la transversalité, dans le modèle électro-nucléaire pyramidal, centralisé qu'impose la loi française et que nous continuons de dénoncer.

Nous soutenons la création des 4 Conseils Maritimes de Façade (CMF) qui couvrent l'ensemble du littoral français et qui permettront la concertation, évitant ainsi conflits d'usage et permettant l'intégration de cette nouvelle activité dans les stratégies globales pour le milieu marin.

Afin d'assurer une plus grande représentativité des ces instances, nous demandons que les syndicats de professionnels et de salariés fassent partis de ces CMF.

Nous demandons également la création au niveau de l'Etat et des régions de Comité de pilotage de la filière EMR. Et, de même que pour les CMF, il est indispensable d'y associer les syndicats de professionnels et de salariés.

Forts des capacités portuaires, des établissements de recherche, des sites industriels, des situations sociales, des problématiques environnementales, etc.., ces comités devront consulter, piloter, arbitrer, réguler, et proposer les localisations les plus pertinentes pour le bien de tous et les accompagner des soutiens financiers adaptés.

Ces nouvelles relations commerciales, la territorialisation, l'implication de nombreuses entités, doivent redonner tout son sens à l'activité politique, et ouvrir la voie d'une fiscalité adaptée : par leur compétence économique, les Régions sont toutes désignées pour accompagner l'effort d'innovation, de développement et de formation qui concerne ces nouvelles filières. C'est pourquoi, nous, élu-e-s écologistes, jugeons cohérent qu'une recette fiscale sur les projets EMR leur soit affectée.

En conclusion

Avec l'arrivée des filières EMR, la France peut se positionner en tant qu'acteur international incontournable et envisager demain des coopérations en termes de transfert de technologies si elle accepte de transformer en profondeur sa politique énergétique d'une part et si elle accompagne fortement la mutation du secteur.

Cette profonde transformation écologique aujourd'hui amorcée par les acteurs des territoires doit désormais entrer en cohérence avec une transformation plus globale et intégrant notre système politique. C'est le sens de la régionalisation renforcée que nous, élu-e-s écologistes, portons dans le cadre de nos propositions pour une nouvelle organisation de la France. Forte de leur patrimoine énergétique, les Régions représentent l'échelle territoriale pertinente pour agir dans ce domaine.